

une telle allocation au propriétaire qui vit dans sa propre maison causerait un déséquilibre qui obligerait en fait une veuve à utiliser ses épargnes pour s'acheter une maison même si, dans les circonstances, un autre genre de valeur pourrait être à conseiller.

Je sais, monsieur l'Orateur, que le comité entendra de multiples propositions relatives à l'immense variété de sujets contenus dans le Livre blanc. J'espère que les membres du comité scruteront davantage les dispositions de la loi des États-Unis, qui permet au mari et à sa femme d'ajouter leurs revenus pour en établir la moyenne. Nul doute que les milieux d'affaires présenteront un ensemble de recommandations relatives à l'évaluation des gains en capital à intervalles quinquennaux, proposition qui me paraît difficile d'application.

Toutefois, ce sont des cas secondaires et isolés comparativement aux propositions générales du Livre blanc. Il est sûr que la réaction initiale de l'immense majorité de ces contribuables que j'ai l'honneur de représenter, et avec lesquels j'ai abordé le sujet, s'est révélée éminemment favorable. C'est d'heureux augure pour les travaux du comité, et j'ai hâte que la Chambre envoie le Livre blanc à un comité spécial.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques observations, au sujet du Livre blanc sur la fiscalité, non pas sur l'ensemble du document, car il est plutôt terrifiant, mais sur certaines questions que j'approuve vivement et d'autres que je désapprouve non moins vivement. Je voudrais parler tout d'abord de deux questions qui m'ont frappé. Premièrement, la hausse des exemptions, et j'espère que le comité, lorsqu'il étudiera cette question, pourra élaborer une formule qui permettra aux contribuables canadiens d'obtenir toujours une exemption, fondée sur le seuil reconnu de la pauvreté, le revenu considéré par les spécialistes en la matière comme le niveau de subsistance sans lequel les gens éprouvent de grandes difficultés.

Le second point sur lequel je suis tout à fait d'accord, bien que les propositions du ministre appellent quelque affinement, a trait aux déductions des frais de gardienne pour les mères qui travaillent à l'extérieur. Le Livre blanc suggère un plafond, suffisant pour un certain nombre, mais pas du tout réaliste dans les villes du Canada où les gardiennes reçoivent des gages supérieurs. J'espère que le comité se penchera sur le problème.

[M. Francis.]

Maintenant, je veux dire un mot des propositions du Livre blanc que je désapprouve. Le gouvernement semble adopter l'attitude, chaque fois qu'un dollar est mis en circulation et qu'il l'aperçoit, qu'une cohorte de percepteurs d'impôts a le droit de se précipiter pour en croquer un morceau. Comme j'en donnerai des exemples dans un instant, le gouvernement va se créer des difficultés par suite des frustrations imposées à un grand nombre de Canadiens qui bon gré mal gré devront choisir la comptabilité comme seconde profession. A moins de changements radicaux aux propositions du Livre blanc, nous connaîtrons aussi les problèmes administratifs qui se sont rencontrés ailleurs lorsqu'on a imposé les gains en capital.

● (12.10 p.m.)

Je trouve injuste de frapper ceux qui sont propriétaires de leur maison d'un impôt sur les gains en capital, et la formule que propose le gouvernement ne tient pas compte de la difficulté qu'auront les Canadiens à se déplacer, non pas d'une région canadienne à une autre, car cette possibilité est prévue dans la formule, mais à l'intérieur de leur propre région. Votre Honneur, beaucoup de jeunes couples veulent de grandes maisons pour y élever leurs enfants à l'aise, mais à l'âge de la retraite, quand les enfants sont grands et quittent le foyer, ils pourraient bien vendre leur grande maison mais sans changer de ville. Pourquoi le feraient-ils donc, alors qu'ils ont plongé leurs racines dans ce quartier? Ce qu'ils voudraient, c'est un logement plus petit. Voilà probablement ce que souhaiteraient les gens arrivés à l'âge de la retraite, plutôt qu'un déracinement pour se transporter ailleurs au Canada. Comme nous le savons tous, dès la quarantaine on commence à trouver plus difficilement un emploi dans un nouveau milieu. Lorsque le comité étudiera les propositions, j'espère qu'il examinera attentivement celle qui voudrait n'appliquer le principe du roulement qu'à des personnes qui se déplacent d'une région du Canada à une autre. Il peut même se trouver qu'un propriétaire veuille vendre sa maison pour aller habiter un climat plus chaud. Avec l'âge, on supporte moins bien les rigueurs du grand hiver canadien.

Il y a aussi les ennuis de la comptabilité nécessaire pour essayer d'établir à combien on a droit. Il faudrait conserver toute sa vie chacune de ses factures de plomberie, de menuiserie, de peinture, de réparation et de remplacement pour le cas où, voulant un jour vendre